



Service Communication

Saint-Martin, le 15 octobre 2018

## LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

### Développement de l'agriculture

#### Une instance pour le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des cultures marines à Saint-Martin

L'État et La collectivité de Saint-Martin se mobilisent pour le développement des filières agricoles et de l'industrie agro-alimentaire. L'objectif est de diversifier les activités économiques à Saint-Martin et d'assurer une part de la production alimentaire nécessaire aux besoins de la population. L'avenir de ces filières à Saint-Martin passe par une structuration et une coordination des actions de développement.

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 a créé à Saint-Martin le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA), conformément à l'article L.183-5 du code rural et de la pêche maritime.

Ce comité, coprésidé par le président du conseil territorial et la préfète déléguée, est composé de représentants du conseil territorial, des services de l'État, de la CCISM, de la CGSS, du corps notarial, des vétérinaires, des chasseurs, des activités de cultures marines, d'associations de protection de l'environnement, de la faune sauvage et du secteur équestre. Il se réunira *a minima* 2 fois par an pour débattre des orientations stratégiques qui devront guider la politique agricole, agro-alimentaire et halieutique à Saint-Martin en tenant compte des spécificités de la collectivité ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

A Saint-Martin, le COSDA représentera l'instance unique de discussion, de consultation ou de décision pour l'ensemble des sujets relatifs à l'agriculture, aux cultures marines, à la forêt et au monde rural. Sa mise en place est primordiale et permettra la coordination des actions de l'ensemble des acteurs ainsi que des interventions de l'État et de la collectivité en matière d'aides agricoles.

La séance d'installation du COSDA s'est tenue le **1<sup>er</sup> octobre 2018** à la préfecture.

Cette séance avait pour objectifs :

- 1- de présenter les missions du COSDA
- 2- d'approuver le règlement intérieur
- 3- de définir les actions prioritaires et le programme de travail
- 4- de présenter les projets demandant du FEADER dans le cadre du groupe d'action local (GAL)
- 5- d'apporter des informations diverses sur les actions en cours.

Contact communication 0690 71 53 73

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux

---



---

<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/>

<https://www.facebook.com/Préfecture-de-Saint-Barthélemy-et-de-Saint-Martin-730216490425805>

---